



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-EUGÈNE

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE, PAR LA SOUSSIGNÉE, Marie-Eve Cholette, Directrice générale / Greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Eugène, que :

- Le règlement numéro 579-2025, régie interne des séances du conseil est adopté par le Conseil de ladite municipalité lors d'une session ordinaire le 8 septembre 2025.

Le règlement # 579-2025 est entré en vigueur le 16 septembre 2025 suite l'affichage de ce règlement.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la municipalité aux heures d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-EUGÈNE

Ce 16^e jour du mois de septembre 2025

Marie-Eve Cholette
Directrice générale/Greffière-trésorière